

Image not found or type unknown



Congés imposés par l'employeur

Par **Hil76**, le **30/11/2013** à **11:24**

Bonjour,

Mon employeur actuel cesse ces fonctions au 31 décembre et il vient de m'avertir que son successeur allait me licencier.

Mon employeur m'a téléphoné vendredi 29 nov pour m'annoncer qu'il me mettait en congés tout le mois de décembre car mes vacances doivent être soldées avant son départ.

A t-il le droit de m'avertir par tél 2 jours avant ?

Et a t-il le droit de m'imposer 1 mois complet ?

Merci pour vos réponses

PS : si vous avez des textes de lois [smile3]

Par **moisse**, le **30/11/2013** à **17:28**

Bonjour,

Non pour le délai de prévenance, oui pour les 4 semaines.

Les textes de loi : code du travail.